

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [4]

Artikel: Jura

Autor: A.-M.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel

Loisirs - cours de vacances 1978

Trois artisanes du Val-de-Ruz ouvrent leurs ateliers et dispensent leur savoir dans une ambiance à la fois créative, amicale et reposante.

Les possibilités de logement dans les hôtels ou chez l'habitant sont réparties dans les villages avoisinants.

Jacqueline Sandoz, décoratrice, 2054 Chézard NE, tél. 038 / 53 18 74, organise des cours de : **batik - sérigraphie - techniques d'impression**, d'une durée de 5 jours chacun, de 8 à 17 h., du lundi au vendredi. Ambiance amicale et créatrice — maximum 6 personnes — travail centré sur l'apprentissage de la technique.

Batik — Nous aborderons les techniques de teintures à la réserve telles que plangi, tritik et d'autres qui se pratiquent sans cire, et dès le mardi à 14 heures; batik sur soie, coton, papier Japon.

Sérigraphie — Procédé d'impression dont le principe est simple et les applications multiples et passionnantes. Technique artisanale mais exigeante en certains points.

Techniques d'impression — Clichés-papier, monotype, impressions de structures en relief, frottages, gravure sur papier et carton, pochoirs, linogravure, impression à la colle, etc., sur papier, tissu et cuir. Tirages à la main et à la presse.

Dates: 3 - 7 avril / 10 - 14 avril / 19 - 23 juin / 24 - 28 juillet / 31 juillet - 4 août / 7 - 11 août / 14 - 18 août / 18 - 22 sept. / 25 - 29 sept. / 2 - 6 octobre / 9 - 13 octobre.

Finance: 300 francs.

Adeline Droz, peintre paysan, 2043 Boudevilliers NE, tél. 038 / 36 15 06, organise dans son atelier de Boudevilliers des cours de: **peinture paysanne - pyrogravure - sculpture sur bois**, d'une durée de 5 jours chacun, du lundi au vendredi, de 8 à 17 h. 6 personnes au maximum par cours. Pique-nique sur place à midi (à la piscine en août). Hô-

tels à proximité, éventuellement chez l'habitant. Ambiance créatrice et amicale.

Peinture paysanne — Nous abordons ce cours par l'étude de fleurs, formes et motifs stylisés nous venant des temps les plus anciens, ainsi que l'étude des différents styles.

Pyrogravure — « Procédé de gravure sur bois par une pointe de feu. » Les applications de la pyrogravure sont infinies et simples à la fois.

Sculpture sur bois — Avec un simple canif nous apprenons non pas à sculpter dans la masse, mais à entailler le bois pour la décoration d'objets, voire de petits meubles.

Dates: 3 - 7 avril / 10 - 14 avril / 7 - 11 août / 14 - 18 août / 21 - 25 août / 11 - 15 sept.

Finances: 300 francs.

Stage poterie été 78

Lieu: Ateliers Sylvagnins, 2065 Savagnier (Val-de-Ruz), canton de Neuchâtel.

Animation: Henriette Blandenier, potière.

Périodes: du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 1978; du lundi 24 juillet au vendredi 28 juillet 1978.

Nombre de participants: 6 personnes par période.

Programme: Approche de la matière. Préparation de la terre, modelage, tournage, émaillage et cuisson. Une très large part de créativité est laissée aux participants; l'animatrice intervient principalement dans le domaine des techniques.

Prix: Fr.s. 250.— par période et participant, pour l'enseignement et l'utilisation de l'atelier; Fr.s. 50.— en moyenne pour la terre, les couleurs et les cuissons (selon le travail de chacun).

Logement et repas: Il est possible de se loger dans la maison ou le village; une cuisine est à disposition des participants; possibilité de prendre pension.

Renseignements et inscriptions: Henriette Blandenier, Les Ateliers sylvagins, 2065 Savagnier, tél. 038 / 53 43 66.

Jura

Impôts et cours ménager

L'imposition des couples n'incite pas la femme mariée à travailler, du moins ralentit-elle l'envie de reprendre un emploi au moment où le mari atteint un « plafond » de salaire.

Dans d'autres cas, quand la femme est obligée de compléter le salaire de son mari par un travail rémunéré, elle est en quelque sorte pénalisée — ou tous les deux — car les deux salaires additionnés seront la base sur laquelle on calculera l'impôt. Ainsi, que le mari ait un salaire confortable ou non, l'addition des deux gains les fait souvent passer dans une classe de taxation supérieure et, par conséquent, ils paieront une somme d'impôts plus élevée que s'ils étaient taxés individuellement.

Un député est intervenu au Grand Conseil pour demander une restructuration équitable du mode d'imposition des couples. Cette restructuration pourrait intervenir dans la prochaine révision fiscale. Une expertise est venue étayer la thèse du motionnaire. Il prouva que la valeur contributive économique d'un couple bénéficiant de deux revenus est supérieure à celle de deux personnes ne bénéficiant chacune que de la moitié du revenu du couple.

Le Directeur des finances du canton a accepté la motion, appuyée par tous les députés. Mais les choses n'iront pas comme on pourrait le supposer, c'est-à-dire vers l'imposition séparée. Il semble que la taxation par couple soit immuable; l'allégement sera le fruit d'un autre calcul. Attendons patiemment.

L'école ménagère post-scolaire

Dans le canton de Berne, toutes les jeunes filles doivent suivre un cours ménager de six semaines après l'école obligatoire et avant l'âge de vingt ans. Ce cours peut être réparti sur une année ou suivi d'un seul trait. Beaucoup de jeunes filles, surtout des étudiantes ou celles qui désirent voyager, essaient d'y échapper. Si elles se marient avant vingt ans, elles en sont dispensées. On raconte que plusieurs ont même étudié la solution du mariage fictif, pleines d'illusions, en guise de dérogation à la loi ! Sans succès, évidemment.

Est-ce par manque d'intérêt pour le ménage ? Pas toujours; il faut plutôt regarder du côté des possibilités pratiques. En effet, ce cours ménager n'est pas inclus dans les programmes d'apprentissages ni dans les programmes d'études. De ce fait, les employeurs hésitent parfois à engager des jeunes filles qui demanderont un congé; les étudiantes doivent sacrifier une partie de leurs vacances pour l'accomplir. Deux députés ont porté le problème devant le Grand Conseil. Ils ne s'opposent pas au principe du cours ménager obligatoire; l'un des deux propose même qu'on l'ouvre aux garçons.

Les communes qui le jugent utile peuvent organiser ces cours entre la fin de la scolarité obligatoire et le début d'apprentissage. Quant aux jeunes gens, rien ne s'oppose à ce qu'ils en profitent de manière facultative, ce qui revaloriserait l'enseignement, dit le Conseiller d'Etat.

L'égalité de traitement et de chances voudrait que le cours soit rendu obligatoire pour les garçons. A notre avis, il serait ainsi mieux valorisé. Par ailleurs, le cours rendu obligatoire aux jeunes gens serait un premier pas vers la redistribution des tâches du ménage. On n'en est donc pas encore là...

Quant au rôle que peuvent jouer les communes pour l'organisation du cours ménager post-scolaire, on attend que les responsables emploient le problème...

A.-M. S.

Jura-Sud

La consultation populaire dans le canton de Berne a eu lieu fin février. Les nouvelles dispositions constitutionnelles sont acceptées à une large majorité bien que nous ne connaissions pas encore le résultat de Moutier-ville. En effet, la subtilisation des urnes dans cette ville par le groupe Bélier nécessitera un nouveau vote. Ce dernier ne pourra rien changer au résultat général.

De plus, la Fédération des communes vient de faire connaître la composition de ses commissions. Contrairement à la constellation du Conseil, les commissions comprennent plusieurs femmes.

La Neuveville

Mme Marthe Bärfuss a siégé à la dernière session du Grand Conseil bernois en remplacement d'un député décédé. Elle était la première des viennent-ensuite sur la liste UDC.